



Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

SEANCE DU 28 MARS 2013

Le vingt huit mars deux mil treize, à dix huit heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis en séance publique à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky CHAUVEAU, Maire.

Etaient présents : CHAUVEAU Jacky, LABASQUE Guy, COULON Maryvonne, MARICHAL Benoît, AVALLART Pierre, HAMET Jérôme, MAHIEU Céline, MARTIN Jean-Pierre, VAN HOUTTE Betty, HENOCH Frédérique, LEBANNIER Jacky, HUAULMÉ Didier, formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Mme Maryvonne COULON, Mr Christophe BESNIER,

Madame Céline MAHIEU a été élue secrétaire.

APPROBATION DE LA DERNIERE SEANCE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la réunion du 22 février 2013

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire interroge les élus s'ils acceptent de traiter en questions diverses :

- Travaux boulangerie
- Adhésion commune de Souvigné-sur-Sarthe au Syndicat de Bassin de la Taude

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte de traiter ces sujets.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ANNEE 2012

Pour cette question Monsieur CHAUVEAU Maire, se retire.

Commune

Le compte administratif 2012 est approuvé tel qu'il est présenté, à savoir :

dépenses de fonctionnement:	628.756,23 €
recettes de fonctionnement :	875.768,92 €
excédent de l'exercice :	247.012,69€
recettes d'investissement :	351.799,60€
dépenses d'investissement :	207.174,97€
excédent de l'exercice :	144.624,63€

Vote à mains levées, 11 voix pour, voix contre 0 ; abstention : 0

Assainissement

Le compte administratif 2012 est approuvé tel qu'il est présenté, à savoir :

recettes de fonctionnement :	40.680,87€
------------------------------	------------

Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

dépenses de fonctionnement :	25.868,19€
résultat de l'exercice :	14.812,68€
recettes d'investissement :	5.884,78 €
dépenses d'investissement :	15.636,12 €
résultat de l'exercice :	-9.751,34 €

Vote à mains levées, 11 voix pour, voix contre : 0 ; abstention : 0 .

Lotissement les Vergers

Le compte administratif 2012 est approuvé tel qu'il est présenté, à savoir :

Recettes de fonctionnement :	16.912,58 €
Dépenses de fonctionnement :	17.328,29 €
Résultat de l'exercice :	-415,71 €
Recettes d'investissement :	16.890,51 €
Dépenses d'investissement :	16.912,58 €
Résultat de l'exercice :	22,07 €

Vote à mains levées, 11 voix pour, voix contre : 0 ; abstention : 0.

Lotissement Résidence des Chênes

Le compte administratif 2012 est approuvé tel qu'il est présenté, à savoir :

Recettes de fonctionnement :	91.217,63 €
Dépenses de fonctionnement :	1,26 €
déficit de l'exercice :	91.216,37 €
Déficit antérieur :	91.215,63 €
Déficit de clôture :	0,74€
Recettes d'investissement :	/ €
Dépenses d'investissement :	185.882,26 €
Résultat de l'exercice :	-185.882,26 €
Excédent antérieur :	185.882,26€
excédent de clôture :	/ €
Soit un excédent global de :	0,74 €

Vote à mains levées, 11 voix pour, voix contre : 0 ; abstention : 0.

Commerce

Le compte administratif 2012 est approuvé tel qu'il est présenté, à savoir :

Recettes de fonctionnement :	6.183,57€
Dépenses de fonctionnement :	2.869,08€
excédent de l'exercice :	3.314,49€
Recettes d'investissement :	3.204,32 €
Dépenses d'investissement :	3.339,48€

Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

Déficit de l'exercice 135,16 €

Vote à mains levées, 11 voix pour, voix contre : 0 ; abstention : 0.

Budget restaurant

Le compte administratif 2012 est approuvé tel qu'il est présenté, à savoir :

Recettes de fonctionnement :	3.201,22 €
Dépenses de fonctionnement :	1.264,47 €
excédent de l'exercice :	1.936,75 €
Recettes d'investissement :	155.387,02 €
Dépenses d'investissement :	141.933,26 €
Excédent de l'exercice :	13.453,76 €

Vote à mains levées, 11 voix pour, voix contre : 0 ; abstention : 0.

COMPTES DE GESTION ANNEE 2012 COMMUNE - ASSAINISSEMENT- LOTISSEMENT LES VERGERS LOTISSEMENT RESIDENCE DES CHENES - COMMERCE - RESTAURANT

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion 2012 Commune, Assainissement Lotissement les Vergers, Lotissement Résidence des Chênes, Commerce et Restaurant établis par le Receveur Municipal.

Vote à mains levées : 12 voix pour ; voix contre : 0 ; abstention : 0

REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS ANNEE 2012

Budget commune et budgets annexes :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à reprendre les résultats de l'exercice 2012 sur le budget de la commune et sur les budgets annexes 2013 :

Affectation des résultats budget commune

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2012 s'élevant à 576.256,85 € comme suit :

Art 002 Report en fonctionnement :	533.057,85€
Art 1068 Affectation en investissement	43.199€ (différence entre les restes à réaliser dépenses 49.218€ et les restes à réaliser recettes : 6.019€)

Affectation des résultats budget assainissement

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent global de fonctionnement 2012 s'élevant à 77.689,59€ à l'article 002 Report en fonctionnement

Affectation des résultats budget commerce

Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent global de fonctionnement 2012 s'élevant à 12.055,72 € comme suit :

Art 002 Report en fonctionnement : 9.124,14€

Art 1068 Affectation en investissement 2.931,58€

Affectation des résultats budget restaurant

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent global de fonctionnement

2012 s'élevant à 1.006,91 € à l'article 1068 Affectation en investissement 1.006,91€

Pour couvrir partiellement le déficit d'investissement s'élevant à 86.607,36€

BUDGET 2013 ASSAINISSEMENT

Par 12 voix pour (vote à mains levées), le budget assainissement 2013 est adopté comme suit :

section d'exploitation dépenses 98.048,38 €

recettes 117.319,59 €

section d'investissement équilibrée à 146.813,00 €

BUDGET 2013 COMMERCE

Par 12 voix pour (vote à mains levées), le budget assainissement 2013 est adopté comme suit :

Section de fonctionnement dépenses 10.370,00 €

recettes 15.329,14 €

Section d'investissement équilibrée à 8.666,58 €

BUDGET 2013 LOTISSEMENT LES VERGERS

Par 12 voix pour (vote à mains levées), le budget lotissement Les Vergers 2013 est adopté comme suit :

Section de fonctionnement équilibrée à 129.686,89 €

Section d'investissement équilibrée à 158.765,82 €

Budget 2013 RESTAURANT

Par 12 voix pour (vote à mains levées), le budget 2013 comme suit :

Section de fonctionnement équilibrée à : 5.845,66€

Section d'investissement équilibrée à : 91.174,75€

BUDGET 2013 COMMUNE

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

Il est proposé à l'assemblée de fixer les taux des 3 taxes directes locales pour 2013
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de maintenir les taux des années précédentes

Taxes	Taux 2013	Produit attendu
Taxe d'habitation	18,18%	111.353,00
Foncier bâti	30,40%	123.728,00
Foncier non bâti	43,26%	115.850,00

Subventions aux associations et organismes divers

Après examen des demandes de subventions par la commission vie associative-culture loisirs,

le Conseil Municipal valide ses propositions et autorise Monsieur le Maire à mandater pour l'année 2013 les subventions suivantes :

Prévention Routière	50,00€
Société Protectrice Animaux	300,00€
Comice cantonal	100,00€
Comité des Fêtes	700,00€*
Association Défense Ennemis des Cultures	300,00€
Familles Rurales Grez&Bouère	200,00€
Amicale AFN & Anciens Combattants	150,00€

*Un complément de 200€ sera versé au Comité des Fêtes pour le financement d'un parquet s'il est réalisé cette année.

Participations à divers organismes

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à mandater pour l'année 2013 les contributions aux organismes suivants :

SIVOS Bouère St Brice	120.000,00 €
SDEGM : entretien éclairage public	4.450,00€
« : Remplacement lampes	9.450,00€
Syndicat du Bassin de la Taude	7.500,00€
Commune de Grez en Bouère	
Participation Centre de loisirs intercommunal	16.000,00 €
CCPays de Meslay-Grez	
Spectacles animations	1.000,00 €
Elève(s) scolarisé(s) en CLIS	1.000,00 €

BUDGET 2013 COMMUNE

Par 13 voix pour, (vote à mains levées) le budget primitif 2013 est adopté :



Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

Section de fonctionnement s'équilibre à 1.318.115,85€

Section d'investissement s'équilibre à 929.342,57 €

MANIFESTATIONS DIVERSES

Prochaines manifestations :

Samedi 6 dimanche 7 avril : randonnées VTT et pédestres organisées par Raid Aventures

Pays de Laval pour la 3^{ème} année consécutive

Jeudi 9 mai : festival de Jazz spectacle au plan d'eau

8 au 29 juin : exposition sculptures de Mme VIAUD-LOTI à la mairie

Samedi 22 juin : Fête de la musique

Samedi 10 août : cinéma en plein air

Sans oublier bien sûr les manifestations organisées par les associations locales

CONVENTION ERDF/COMMUNE DE BOUERE

Suite aux travaux d'enfouissement de lignes électriques en 2010 une convention de servitude a été signée avec ERDF le 28 septembre 2012 par acte notarial, portant sur diverses parcelles appartenant à la commune. Sur cette convention n'apparaît pas la parcelle cadastrée AD n°395 (passage derrière l'école reliant l'impasse Aragon) issue de la AD n°82 achetée à Mr et Mme TESSARD Jean-Pierre.

Vu l'acte notarié relatif à la convention de servitude entre ERDF et la commune de Bouère

signé le 13 février 2013 (suivant délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2012)

Considérant qu'il convient d'y intégrer la parcelle cadastrée AD n° 395

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention auprès de l'étude notariale BRISARD-DUVAL-CORDÉ- BRIERE à Laval.

ANNULATION DE CREANCE

Le Tribunal de Grande de Laval a transmis une ordonnance stipulant que la commission de surendettement chargée d'une procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire à l'encontre d'une personne qui habitait la commune a décidé l'effacement des impayés de loyers et charges courantes (dont la redevance assainissement s'élevant à 175,92€).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Vu la décision du juge au Tribunal de Grande Instance de Laval d'effacer toutes les dettes non professionnelles du débiteur.

The background of the document is a collage of various images related to the village of Bouère. It includes several 'Village Fleuri' signs, which are yellow with black text and three red flowers. There are also photos of buildings, including a large stone house and a smaller building with a sign that reads 'Les Amis de Saint Denis'. The overall theme is the village's identity and community.

Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

Considérant le courrier de la Trésorerie en date du 12 février 2013 précisant que cette décision s'impose à la collectivité :

Décide d'annuler cette dette de 175,92€

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2013.

QUESTIONS DIVERSES

Adhésion de la commune de Souvigné-sur-Sarthe au Syndicat de Bassin de la Taude

Par délibération du 6 novembre 2012 la commune de Souvigné sur Sarthe a demandé son adhésion au syndicat du Bassin de la Taude.

Cette adhésion a été adoptée par le Comité syndical du Bassin de la Taude le 5 décembre 2012.

Mais à fait l'objet d'un refus de la Sous-Préfecture pour non respect des dispositions réglementaires aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

La Commune de Souvigné sur-Sarthe a de nouveau délibéré le 8 janvier 2013 et cette adhésion a été acceptée par le comité syndical du Bassin de la Taude suivant délibération du 26 février 2013.

Les communes adhérentes à ce syndicat sont à nouveau consultées afin d'approuver ou non cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable au rattachement de la Commune de Souvigné-sur-Sarthe au Syndicat du Bassin de la Taude.

Dossier éolien

La Préfecture de la Mayenne a déclaré recevable la demande de la Société ERELIA MAYENNE SAS concernant l'autorisation d'exploiter un parc de 11 éoliennes partagées sur la Zone de Développement de Château-Gontier et Meslay-Grez (communes concernées Azé, Bouère, Gennes-sur-Glaize et Saint Denis d'Anjou). Une enquête publique sera prescrite sur la commune.

Fermeture 8° classe

L'Education Nationale doit se prononcer sur la fermeture de la 8° classe.

Le Maire rappelle aux élus que lors d'une récente rencontre les municipalités de Bouère et de St Brice avaient argumenté pour demander le maintien de celle-ci devant l'Inspecteur de l'Education Nationale.

Monsieur le Maire a levé la séance pour donner la parole à Mme Colombe PAPIN présidente de l'Association de Parents d'Elèves et à Mme Delphine LABARRE-GRANGÉ représentant les Parents d'Elèves qui se mobilisent pour le maintien de cette classe et souhaitent l'appui des élus dans leur action.

Sur proposition du Maire un courrier du Sivos Bouère-St Brice sera transmis auprès du Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale pour soutenir leur démarche.



Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

Garderie péri-scolaire

L'accueil des enfants se termine à 18h30. Un courrier sera adressé aux parents ne respectant pas cet horaire. Il est proposé d'appliquer une majoration de 10€ aux familles pour tout dépassement de 15 minutes. Cette mention sera rajoutée au règlement intérieur ; le Conseil Municipal autorise le Maire à appliquer cette décision si nécessaire.

Salle de sports

La Fédération départementale de Basket avait signalé que l'éclairage n'est pas homologué. Choix possible : remplacement des tubes et starters ou mise en place de projecteurs. A étudier.

Garage de la boulangerie

Par manque d'isolation du garage, les moteurs électriques de certains matériels tombent en panne.

Afin de remédier à cette situation, il est décidé de poser une isolation sous la toiture.

Signalisation

Il a été évoqué la question sur la priorité à droite pour toutes les voies en agglomération. Certaines intersections ne permettent pas d'appliquer à ce jour ce dispositif.

Achat barnum

La commune de St Brice souhaite acheter en commun un barnum destiné aux manifestations ou animations organisées sur les 2 communes.

La commission vie associative étudiera cette question qui présentera sa proposition au Conseil Municipal.

Pouvoirs de police du Maire

Une odeur particulière à proximité d'une pièce d'eau avait été détectée ; présence souhaitée, pour vérification, par le maire ou un adjoint dans le cadre de ses pouvoirs de police. Il faudrait également la présence de la police de l'eau.

Circulation de quads dans les chemins communaux ou ruraux : problème de sécurité des marcheurs et dégradation des chemins.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45 mn.